

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

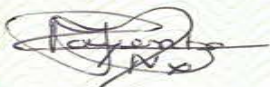
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ PARIS III - SORBONNE NOUVELLE

LICENCE

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise
Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2001 relatif aux habilitations de l'Université Paris III - Sorbonne Nouvelle à délivrer des diplômes nationaux de second cycle
Vu les pièces justificatives produites par Mme MALEKA MAYEMBA, née le 30 juin 1980 à KINSHASA (ZAIRE), en vue de son inscription à la Licence de l'information et de la communication
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires
la **LICENCE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**, *mention assez bien*
est décernée à **Mme MALEKA MAYEMBA**
au titre de l'année universitaire 2001-2002.

Le titulaire



Le Président



N° PARIII 3518966

/2002200102430

Jean-Michel LACROIX

Fait à Paris, le 26 juillet 2002

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



René BLANCHET